

**Point fort :**

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018**

« La campagne électorale pour l'élection des représentants du personnel du Samusocial de Paris est donc ouverte officiellement depuis le cinq octobre 2018. Nous sommes désormais quatre syndicats au Samusocial de Paris, et au-delà de nos divergences, cette nouvelle pluralité ne peut être que bénéfique pour la démocratie. Sachons profiter de cette opportunité.

Loin de nous l'idée d'assimiler ce lancement de campagne à un « top départ » d'une course effrénée qu'il faudrait à tout prix remporter en écrasant tout devant soi tel un bulldozer.

Sachez que l'attention quotidienne que nous portons à nos missions syndicales, se retrouvera également dans nos pratiques de campagne électorale avec durant ce temps :

**-une vigilance accrue sur le thème de la souffrance au travail**

**-une veille constante sur l'état de nos équipements institutionnels pour le bien-être du personnel et des usagers.**

**-et enfin une recherche d'éthique permanente dans nos rapports avec les autres organisations syndicales ainsi qu'avec la direction générale.**

Nous agissons en votre nom, en toute autonomie. Nous aider, c'est vous aider. Notre syndicat est composé de travailleurs comme vous, chacun apportant sa pierre à l'édifice en relevant les défis que nous livre à chaque instant le monde du travail. » (Texte de lancement de campagne électorale envoyé aux agents du Samusocial de Paris par mail le 11 octobre 2018)

**AUTRES ACTUALITES :**

**Les abysses du parcours de formation professionnelle : Acte III**

Dans les deux premiers numéros de notre nouveau bulletin mensuel, nous faisons déjà cas des complications auxquelles étaient souvent confrontés les agents du Samusocial de Paris quand ils partaient « en formation ». Nous voilà à nouveau confrontés à un autre type de difficulté. D'abord nous avons parlé des problèmes d'accessibilité aux services UNIFAF et de la difficulté à se libérer de son temps de travail, pour l'agent, afin de mener à bien ses démarches. Dans un deuxième temps nous nous étions surpris à voir que des formations étaient bloquées pour certains agents car ils n'étaient pas à jour des vaccins obligatoires dans le secteur du soin. Pourtant ils avaient bien travaillé au Samusocial de Paris. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des agents qui se retrouvent sans argent, car ayant mal saisi et/ou ayant eu des explications insuffisantes, relatives aux modalités de prise en charge financière des formations professionnelles par l'UNIFAF. En effet, des agents sont venus nous voir après avoir découvert, contrairement à ce qu'ils avaient compris, que la rémunération par l'UNIFAF durant le temps de formation, n'est due que pour les heures effectives de stage et cours. Rien pendant les vacances scolaires, rien s'il n'y a pas de cours ou de stage durant une semaine, un mois, voire plus (annulation d'un cours, changements de dates pour un stage...).

Il faut savoir qu'en cas de départ du Samusocial pour une formation après un CDD, il est impératif de s'inscrire à Pôle Emploi en envoyant l'attestation Pôle Emploi que doit fournir le service RH. Il faut vérifier si oui ou non, selon le statut de la formation, le Pôle Emploi compense quand il y a absence de rémunération par l'UNIFAF.

Nous avons aussi des cas où les écoles de formations, du jour au lendemain, sont rachetées, délocalisées dans d'autres départements, laissant dans le néant les stagiaires qui pourtant avaient reçu la notification de prise en charge de la formation. Il est à regretter qu'il n'y ait pas plus de sécurisations des accords et conventions passées entre les entreprises, les organismes OPCA/OPACIF et les écoles de formations. Par exemple, une charte ou un protocole contraignant pourrait obliger les écoles de formation à garantir leur stabilité financière et juridique, une sorte de label, dont les OPCA/OPACIF tiendraient compte, ainsi que le Samusocial de Paris. Avec qui les entreprises contractent-elles ? Qui agréé ou habilite telle ou telle école de formation pour pouvoir accueillir des stagiaires via tel OPACIF/OPCA ? Leur premier souci est-il, comme annoncé, la sécurisation de l'emploi, ou plutôt la sécurisation de leur porte-monnaie ?

